



**Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes !**

**Décembre 2018**

### ➤ **Feux d'artifices & pétards**

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas ! Nous vous rappelons qu'il est interdit de tirer des feux d'artifices que ce soit sur la voie publique ou le domaine privé **sans autorisation préalable et écrite de la Bourgmestre.**

Vous pouvez adresser votre demande d'autorisation par courrier à l'Administration communale ou par mail à [helene.prevot@ouffet.be](mailto:helene.prevot@ouffet.be) **au plus tard pour le 14 décembre 2018.**

Afin que la fête que vous vous apprêtez à vivre ne tourne pas au cauchemar, il importe que vous respectiez impérativement une **série de mesures de précaution et de sécurité** :

- stockez les feux d'artifices dans un endroit sec et hors d'atteinte des enfants ;
- lisez attentivement la notice d'utilisation ;
- mettez les animaux en lieu sûr ;
- annulez le tir en cas de vent fort ;
- ne tirez qu'une fusée à la fois ;
- ne rallumez pas une mèche qui n'a pas fonctionné.

### **Quelques conseils pour bien acheter ses artifices de joie :**

- Acheter uniquement des artifices de joie portant le marquage "BE OTU XXXX/D" ou "CE catégorie 1" ou "CE catégorie 2" ;
- 1 kg de matière pyrotechnique maximum ce qui correspond à 4 ou 5 kg bruts d'artifices ;
- Uniquement dans des magasins reconnus et spécialisés possédant une autorisation de vente.

Pour plus de conseils, consultez [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be).

---

### ➤ **Manifestations sur le domaine public**

Pour toute organisation d'un événement significatif sur le territoire de la commune, une demande d'autorisation doit être introduite au préalable auprès de la Bourgmestre.

Ce dossier sera composé des pièces suivantes :

- ✓ Le formulaire "événement" complété en 2 exemplaires originaux. Ce document est disponible sur demande au guichet ou sur le site internet communal. Il reprendra le programme détaillé des activités et animations ;
- ✓ Pour les manifestations avec déplacements (cortèges, courses...), il y a lieu d'ajouter le circuit sur plan.

Comme prévu dans le Règlement Général de Police du Condroz (R.G.P), **le dossier complet doit être introduit minimum 30 jours avant le début de la manifestation.** Ce délai est porté à 90 jours si l'événement requiert l'accompagnement et la présence d'équipes de police et nécessite l'organisation d'une ou plusieurs réunions de coordination officielles. **En dehors de ces délais les demandes ne sont pas recevables.**

---

### ➤ **Accueil extrascolaire « La Sittelle » - Fêtes de fin d'année 2018**

La Sittelle sera ouverte les 27 et 28 décembre 2018 ainsi que les 2, 3 et 4 janvier 2019.

## ➤ **Ramassage des sapins**

Comme chaque année, les ouvriers communaux effectueront le ramassage des sapins.

Les sapins devront être vierges de leur éventuelle motte de terre et de leurs décorations. Placez-les à un endroit facilement accessible sans encombrer la voirie.



**Le ramassage s'effectuera du 7/01/2019 au 10/01/2019 inclus.**

---

## ➤ **Mon Condroz.be**

Vous cherchez un plombier tout près de chez vous, un maraîcher, un informaticien, ... ? Découvrez les indépendants, commerçants, artisans, ... locaux sur [www.moncondroz.be](http://www.moncondroz.be) et apprenez-en plus sur leur activité, leurs actualités, nouveaux produits et services, promotions, horaires, photos ...

Infos et contact : GAL Pays des Condruses : [info@moncondroz.be](mailto:info@moncondroz.be) - Kathleen : 085/27.46.17.



## ➤ **CPAS d'Ouffet – Appel aux dons – Matériel de puériculture**

Le CPAS d'Ouffet est à la recherche de divers articles de puériculture afin de pouvoir venir en aide à des familles dans le besoin.

Concrètement, si vous disposez de :

- Chaise haute ;
- Relax ;
- Lit bébé ;
- Parc ;
- Baignoire bébé.

Ou d'autres articles **en bon état**, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS d'Ouffet au 086/36.92.60 afin de pouvoir s'organiser au mieux.

D'avance, nous vous remercions pour votre générosité !

---

## ➤ **Académie des Ardennes ASBL – Stage de Noël**

**ARTS'ZEN** : Les 24, 26, 27 et 28 décembre 2018 de 09h00 à 16h00.

Arts plastiques, sophrologie ludique, cuisine...

55 € le stage, matériel compris.

Inscriptions et renseignements : 0493/83.64.68.

Stage ouvert si minimum 5 inscriptions.

➤ **Athénée Royal d'Ouffet – Atelier Saint-Nicolas – Avis aux gourmands**

Ce dimanche 2 décembre de 14h à 17h à l'Athénée Royal d'Ouffet (rue Mognée 21 – réfectoire des professeurs) se déroulera l'atelier de Saint-Nicolas.

Atelier pour tous les petits : cupcakes, coloriages, grimages, ...

\*

Confections de gourmandises : spéculoos, massepains, bonshommes, chocolat, ...

\*

Chocolat chaud, vin chaud, ...

\*

Saint-Nicolas recevra les enfants sages pour leur distribuer des bonbons ! Photo souvenir ...

---

➤ **Ecole Saint-Joseph – Marché de Noël**

Nous vous invitons **le jeudi 20 décembre à partir de 17h30** à venir fêter Noël avec nous.

Au programme : marché de Noël dans les classes, bar à bières spéciales, vin chaud, chocolat chaud, soft, burger et crêpes.

Vous êtes artisans et vous avez envie de faire découvrir vos créations, n'hésitez pas à vous inscrire par e-mail : [emelinedupont@gmail.com](mailto:emelinedupont@gmail.com) ou par téléphone au 0496/118/467 avant le 10 décembre.

**Prix de l'emplacement** : 2,50 € le mètre. Nous vous attendons nombreux !

---

➤ **Concert de Noël – Eglise Saint-Médard**



**Concert viennois de l'Euro Symphonie Orchestra « Hommage à Johann Strauss » - Toutes les plus belles mélodies du Roi de la valse telles que le beau Danube bleu, la valse de l'empereur, la polka Tritsch Trat...**

**P.A.F.** : Adultes 12 € / -18 ans 8 €

Enfant de moins de 12 ans et article 27 : Gratuit

**Renseignements** : F. FROIDBISE au 0495/75.71.30 ou [francis.froidbise@outlook.be](mailto:francis.froidbise@outlook.be).

➤ **Modification de voirie – Ancien parcours du vicinal en aval de la rue Brihî Tiyou vers Anthisnes - Intégration de 3 parcelles dans le domaine public**

Le Collège communal vous fait connaître son souhait d'intégrer trois parcelles faisant partie du domaine privé communal dans le domaine public. En effet, celles-ci connaissent un usage public de longue date et il est souhaitable de limiter leurs accès aux usagers doux. Elles sont cadastrées comme suit : 1ère division Ouffet, section C n°115/2, 110/2 et 124/2 (Voir tracé en vert sur la carte ci-dessous).

**Le dossier est porté à enquête publique du 10 décembre 2018 au 8 janvier 2019** en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

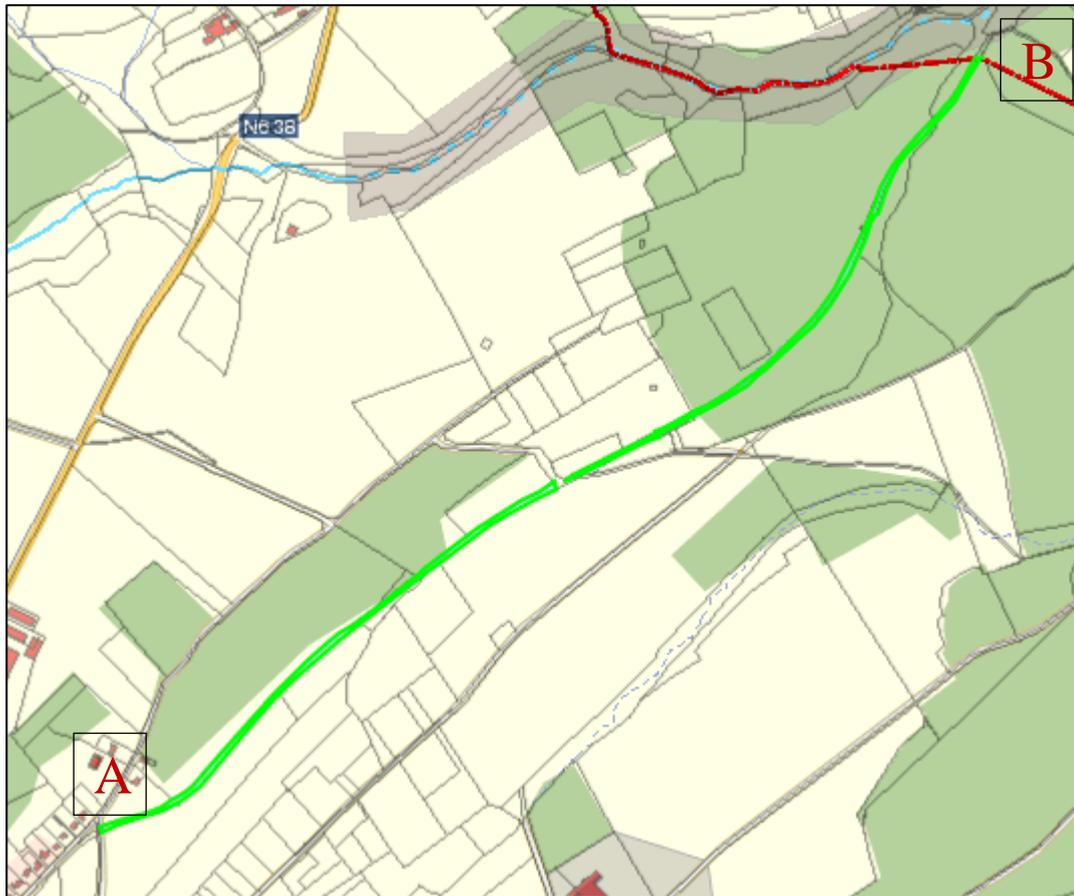
Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@ouffet.be](mailto:commune@ouffet.be) ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 8 janvier 2019 à 15 heures.



**A** = au départ de la rue Brihî Tiyou vers la Commune d'Anthisnes

**B** = limite avec la Commune d'Anthisnes

---

**Editeur responsable : Caroline MAILLEUX-CASSART, Bourgmestre**